

22.12.2004 - 14:20 Uhr

## L'USP prend position sur le cas Galmiz

Brugg (ots) -

L'implantation possible d'une usine pharmaceutique dans le Grand Marais, près de Galmiz, a fait parler d'elle au sein du comité de l'Union suisse des paysans (USP) aussi, car elle exigerait le déclassement de 55 hectares de surface agricole utile. L'USP estime important pour la santé de notre économie de créer en Suisse, particulièrement dans les régions rurales, des emplois offrant des perspectives d'avenir. Cependant, il importe dans certains cas à ses yeux de bien peser les intérêts, entre les avantages économiques d'une part, et la sauvegarde des terres agricoles d'autre part. La perte de terrains agricoles de valeur doit impérativement être compensée. L'USP constate que les instruments de la politique de l'aménagement du territoire sont insuffisants pour résoudre des cas de cet ordre de grandeur, et la Confédération doit donc, pour pouvoir traiter les projets d'envergure nationale, disposer de davantage de compétences.

Le cas Galmiz place l'aménagement du territoire dans un dilemme et montre les limites du système. La situation de l'USP n'est pas simple non plus. Certes, elle donne la priorité à la protection des zones agricoles et des surfaces d'assolement. Mais dans le cas Galmiz, il faut faire la part des intérêts en prenant davantage de recul et bien peser les enjeux du point de vue l'agriculture, de la protection des paysages et de l'économie. L'USP ne peut pas préjuger des résultats de cette réflexion. Si les terres en question à Galmiz venaient effectivement é être déclassées et le projet réalisé, l'USP insistera pour obtenir une compensation de la zone agricole.

Selon LUSP, il devrait à l'avenir exister un meilleur coordination sur le plan national de la politique d'aménagement du territoire et de la politique de promotion de la localisation. La situation actuelle, qui concède aux cantons beaucoup de compétences même pour les projets d'importance nationale, compromet la réalisation de tels projets. Elle rend difficile la recherche de solutions optimales à l'échelon national.

Pour de nombreux agricultrices et agriculteurs, il est difficile de comprendre pourquoi dans le cas Galmiz, les autorités responsables sont prêtes à traiter rapidement et simplement les problèmes liés à l'aménagement du territoire, alors qu'elles font souvent tout pour mettre les bâtons dans les roues des agricultrices et agriculteurs entreprenants qui souhaitent lancer des projets n'exigeant que de minimales surfaces. LUSP espère que les projets de construction agricoles soient traités avec la même efficacité et flexibilité.

Renseignements:

Hansjörg Walter, président, portable 079 404 33 92  
Roland Furrer, chef adjoint de l'État-major Communication, tél. 056 462 51 11, mobile 079 432 29 15

[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)